

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Dénomination et numérotation des voies

Dans le but d'améliorer les services rendus à la population (SAMU, Pompiers, Gendarmerie, mais également les services de livraison et de fourniture d'énergie ou de télécommunication) et notamment en raison de l'arrivée de la fibre optique prochainement, le conseil municipal a décidé d'identifier clairement toutes les adresses de la commune. Les adresses non précises –numérotation et désignation- ne pourront être raccordées à la fibre.

Le système de numérotation retenu est le système métrique : chaque numéro représente la distance, en mètres, le séparant du début de la voie.

Les voies nouvelles dénommées et validées par le conseil municipal sont les suivantes :

- Route de Soulioche,
- Chemin de l'Oisillère,
- Chemin des Roussières,
- Chemin du Bas Perron,
- Route du Pâtis de Bault,
- Chemin des Hunaudières,
- Route de la Blinière,
- Route de Grippe Housse,
- Route du Pavillon,
- Chemin des Jonchères,
- Chemin des Guérets,
- Chemin des Rivières,
- Chemin des Tayères,
- Route de la Chapronnière,
- Route de la Chaignonnière,
- Route du Château d'eau,
- Chemin de la Blohinière,
- Route du Moulin,
- Chemin des Gués,
- Chemin de la Maison Neuve,
- Chemin de la Noë,
- Chemin de l'Atelier,
- Route de la Jaunaie,
- Chemin du Bout,
- Route de la Fleurardière,
- Route des Pommeraies,
- Route de la Grange,
- Rue du Pommier,
- Rue de Jouvence,
- Impasse de Jouvence,
- Route de la Moisson.

Le 07 juillet 2018

Le Maire,